

PREVENTION DES VIOLENCES

La prévention des violences entre détenus et leur traitement sont des sujets prioritaires pour le directeur et les personnels du centre pénitentiaire. Vos proches incarcérés peuvent vous informer de faits de violences qu'ils n'osent pas dénoncer directement auprès des personnels de l'administration pénitentiaire. Vous pouvez nous aider à les protéger en nous signalant les faits qu'ils vous rapportent, même anonymement.

Vous pouvez le faire :

- Directement auprès du responsable du parloir présent lors des visites,
- En contactant le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) référent,
- En écrivant un mail au secrétariat de direction
sec.cp-le-pontet@justice.fr
- En écrivant un courrier au directeur

Centre Pénitentiaire Le Pontet
Secrétariat de direction
90 rue Panisset
CS 70017 – Le Pontet
84275 VEDENE Cedex

Une boîte aux lettres située à l'accueil famille permet également aux visiteurs d'adresser des courriers internes à l'établissement, notamment pour nous informer d'un état de fragilité de la personne incarcérée que vous venez de rencontrer, mais également pour nous faire part de faits de violence qui vous seraient rapportés.